

SOCIETE LYONNAISE DE CELLULOÏD	1
Création : fusion des sociétés A. Drevet et La Celluloïne	1
Société Lyonnaise de Celluloïd	2
Prise de contrôle par Petitcollin	3
Sources documentaires	5

SOCIETE LYONNAISE DE CELLULOÏD

Création : fusion des sociétés A. Drevet et La Celluloïne

Le développement de la transformation du celluloïd, à Oyonnax dans le début des années 1900 suscite des vocations de fabricants de celluloïd, l'Oyonnaxienne ayant donné l'exemple.

C'est ainsi que, le 15 mars 1906, un ingénieur, Jules Drevet, ancien directeur technique de l'Oyonnaxienne, fonde avec sept associés, tous fabricants de peignes à Oyonnax, la Société J. Drevet et Cie, siège à Oyonnax, dont l'objet est "*la création et l'exploitation d'une fabrique de celluloïd ou toute autre matière plastique analogue et toute opération se rattachant à cette industrie*". Les apports sont effectués uniquement en numéraire, soit 40.000 francs par Drevet lui-même, 60.000 francs pour les autres, au total 100.000 francs. Les associés s'engagent à acheter à la Société les quantités de celluloïd nécessaires à leur production de peignes. Deux ans plus tard, cinq autres fabricants de peignes oyonnaxiens s'associent aux précédents et apportent 80.000 francs.

Ce capital est vraiment bien modeste. Drevet voit beaucoup plus grand et conçoit le projet d'une usine importante à proximité de la source de la matière première la plus contraignante, en l'occurrence l'acide nitrique. Il prend langue avec Saint-Gobain, qui s'intéresse à l'affaire pour les débouchés qu'elle présente pour ses acides sulfurique et nitrique. Un accord se fait ; l'usine est installée sur un terrain situé près de la soudière de Saint-Fons (Rhône), apporté par Saint-Gobain. L'autorisation d'exploitation est accordée par le préfet du Rhône le 6 mars 1908.

Par ailleurs, sensiblement à la même époque (2 mai 1907), est fondée à Oyonnax la Société La Celluloïne dont l'objet est aussi de fabriquer du celluloïd. Le capital social est beaucoup plus élevé : 600.000 francs. La participation des Oyonnaxiens y est moins grande : de l'ordre de 50 %. Les plus gros actionnaires sont : Anel, négociant à Paris, ancien administrateur de l'Oyonnithe, qui devient président du conseil d'administration, Edouard Julien Zappa, négociant à Paris, et deux anciens administrateurs de l'Oyonnaxienne, Billoud et Lavrier, négociants à Oyonnax. La Société L'Oyonnithe est représentée par un de ses administrateurs, Wolf. On prévoit une production de 500 kilogrammes par jour. Mais, "*avant même d'avoir exécuté le programme prévu, (la Celluloïne) a été sollicitée de faire partie d'une société en formation, au capital de 3.500.000 francs, la Société Lyonnaise du Celluloïd, sous le patronage de la Compagnie de Saint-Gobain*". Elle a répondu positivement, préférant s'allier à une société puissante plutôt que faire cavalier seul avec une production modeste, face à des concurrents plus puissants.

La nouvelle société est donc le résultat de trois apports, sous l'égide de Drevet :

- Pour la société Drevet :
 - le fonds de fabrication et de commerce de celluloïd qu'elle exploite à Oyonnax ;
 - la "faculté de demander à la Manufacture des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, la réalisation à son profit d'un accord concernant la fourniture d'acide et d'un apport de terrains situés à Saint-Fons" ;
 - "le bénéfice de la demande d'autorisation préfectorale pour établir une fabrique de celluloïd à Saint-Fons" (accordée le 6 mars 1908).
- Pour la Celluloïne :

- le fond de fabrication et de commerce d'Oyonnax ;
- "le bénéfice des traités et marchés que la Société (...) a pu passer pour la fourniture des appareils nécessaires à l'installation qu'elle se proposait de créer à Oyonnax" ;
- plusieurs terrains à Oyonnax.
- Pour la Société Saint-Gobain :
 - un terrain dit Schaefer comportant plusieurs parcelles ;
 - la fourniture d'acide (contrat du 30 novembre 1907).

En contrepartie, ces sociétés reçoivent respectivement 750, 420, et 1.000 actions, le reste du capital, soit 4.830 actions (sur 7.000) étant souscrit par la Celluloïne (900), Saint-Gobain (200) et par 292 particuliers, les plus importants étant Drevet (120), Anel (100), Zappa (100) et Vuillermoz (200). La Société Générale pour la Fabrication des Matières Plastiques avait été pressentie par Saint-Gobain pour participer à la nouvelle société. Mais son conseil avait décliné la proposition, estimant que "*les bases proposées par Saint-Gobain pour faire partie de la Société sont incompatibles avec les intérêts de la Société des Matières Plastiques. Cette Société (Saint-Gobain) envisage notamment l'abandon du marché d'Oyonnax pour les produits de la Rivière-Saint-Sauveur, au profit de l'usine nouvelle sans compensation appréciable*".

Société Lyonnaise de Celluloïd

La nouvelle société prend le nom de Société Lyonnaise de Celluloïd. Son siège est à Lyon, 61 rue de l'Hôtel de Ville, puis 24 cours Morand. Elle dispose de deux usines, l'une à Saint-Fons, l'autre à Oyonnax. Le conseil d'administration comprend Drevet, Fontgalland, Vuillermoz, Neyrand, Anel, Zappa. L'objet de la Société concerne uniquement le celluloïd et le marché français, c'est-à-dire "*la fabrication et le commerce, en France, de celluloïd sous toutes ses formes et de toutes matières et produits fabriqués à base de nitrocellulose film, pellicules*".

L'histoire de la Société n'est jalonnée d'aucun dépôt de brevet. On ne dispose d'aucune précision tant sur ses procédés (probablement très classiques au vu des antécédents de Drevet) que sur ses produits (baptisés la Drevetine). Sur la marche de la fabrication, on possède quelques informations intéressantes, mais qui doivent être interprétées : il s'agit des ventes contractuelles d'acides sulfurique et nitrique par Saint-Gobain de 1908 à 1922. Clairement se distinguent trois périodes : 1908-1914, 1915-1918, 1919-1922.

Société Lyonnaise de Celluloïd		
Production de celluloïd d'après les achats contractuels d'acide nitrique à Saint-Gobain		
Année	Acide nitrique (tonnes)	Celluloïd (équivalence approximative) (tonnes)
1908	61	35,1
1909	129	75,9
1910	322	189,4
1911	309	181,8
1912	317	186,5
1913	378	222,3
1914	316	185,9
1915	1605	
1916	3210	
1917	3879	
1918	1327	
1919	67	39,4
1920	95	55,9
1921	91	53,5
1922	118	69,4

1908-1914. La société fondée en 1908 exploite d'abord l'usine d'Oyonnax ; l'usine lyonnaise n'entre en production probablement qu'à partir de 1910 car, à 20 % près, la quantité d'acides fournie est constante. Si l'on admet que la fabrication de la nitrocellulose pour celluloïd requiert 1,7 kilogramme d'acide nitrique pour un kilogramme de celluloïd, il est possible de chiffrer approximativement les quantités de celluloïd produites annuellement sur cette période. Il s'agit de chiffres minimums, car, ignorant les termes du contrat liant Saint-Gobain et la Société Lyonnaise du Celluloïd, nous ne savons pas si cette dernière se fournissait également auprès d'autres producteurs.

1915-1918 est la période de guerre durant laquelle la Société fabrique du coton-poudre pour la Défense Nationale. La contribution de la fabrication destinée au celluloïd est probablement très faible; les chiffres présentés témoignent davantage de l'effort considérable de l'usine au profit de l'Armée.

1918-1922. Les chiffres sont faibles et laissent perplexes. Trois hypothèses peuvent être avancées. La première est la subsistance de stocks importants de nitrocellulose à la fin des hostilités, dont la liquidation va peser sur la marche normale de la fabrication, d'autant plus que les productions durant les périodes de guerre et de paix sont disproportionnées. Mais les qualités destinées aux poudres et celles destinées au celluloïd sont sensiblement différentes. La seconde est l'achat de nitrocellulose au Service des Poudres. Après la guerre, en effet, les fabricants de celluloïd se sont fournis en nitrocellulose à la Poudrerie du Moulin-Blanc. Des documents datés de 1921 l'attestent pour plusieurs sociétés telles que l'Oyonnaxienne, la Bellignite, les Etablissements Convert, mais également la Société Lyonnaise de Celluloïd. La troisième hypothèse est simplement un faible niveau de vente, mais il est étonnant que le profil des ventes soit aussi différent de celui de la Société Générale pour la Fabrication des Matières Plastiques.

Prise de contrôle par Petitcollin

A proximité immédiate de l'usine de La Lyonnaise, la Société Chimique des Usines du Rhône essaie de développer son acétate de cellulose dans son usine de Saint-Fons. Non sans difficultés. Elle cherche vainement à s'associer à un fabricant du celluloïd. La Société Lyonnaise du Celluloïd finit par accepter que soit fondée, à parts égales, la Compagnie Générale du Rhodoïd (26 mars 1918). Une assemblée générale extraordinaire, le 7 juin 1918, consacra d'une certaine façon cette décision en modifiant les statuts qui limitaient normalement l'activité de la Société au celluloïd, pour l'étendre à "*toutes fabrications nécessaires au développement de la Société*". Les travaux de laboratoire sont réalisés dans les locaux de la S.C.U.R.. La partie semi-industrielle est assurée dans les locaux de la Société Lyonnaise de Celluloïd. Après beaucoup de difficultés, l'usine de Saint-Fons arrive à produire près de 20 tonnes de Rhodoïd de mauvaise qualité au cours de l'année 1920. Il s'agit là d'une fabrication temporaire, car un atelier définitif est prévu à Roussillon sur un site de la S.C.U.R.. Pour financer l'installation de cet atelier, une augmentation du capital de la Compagnie Générale du Rhodoïd d'un montant de 4 millions est décidée le 20 décembre 1919.

Pour faire face à cet engagement, le conseil d'administration de la Société Lyonnaise du Celluloïd prévoit une augmentation de son capital de 2.500.000 francs par un emprunt auprès d'un consortium de banquiers parisiens "*en raison de l'inutilité affirmée par les gens les plus qualifiés, de saisir nos actionnaires directement en vue de réaliser eux-mêmes l'augmentation de capital*". Une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 27 mars 1920. Un certain nombre d'actionnaires nouveaux avec, en tête, le notaire oyonnaxien Vuillermoz conteste cette façon de faire et réclame le droit de souscrire à toutes les actions. Le conseil pose la question de confiance : il recueille une courte majorité. Dans ces conditions, certains administrateurs estiment devoir démissionner, entraînant la plupart des autres sauf Vuillermoz, "*complice de la cabale*". Dans la foulée, cinq nouveaux administrateurs sont nommés en remplacement : Petitcollin, Vuillermoz père, Vuillermoz fils, Louyot, Deplanterose, tous du clan Petitcollin. Car le chef d'orchestre est Gustave Petitcollin¹.

On parle de coup de théâtre, voire de coup d'Etat. Tout cela "*fait du bruit dans le monde du Celluloïd*", dans les directions, à l'Oyonnithie comme à la Société générale des Matières Plastiques et à la Société Industrielle du Celluloïd. Toutes expriment leurs regrets au directeur de Saint-Gobain pour ce changement, "*surtout constatant la présence de M. Petitcollin qui jouit, tout au moins auprès d'eux, d'une réputation détestable, pour ne pas dire plus*".

A la suite de ce conseil d'administration, Petitcollin est nommé président du conseil d'administration et administrateur délégué.

Il est inutile de préciser que l'investissement prévu dans le cadre de la Compagnie du Rhodoïd ne se fait pas, d'autant plus que la situation économique est détestable. L'exercice 1920 se solde par un déficit considérable. En décembre 1921, la Société Lyonnaise revend ses droits dans l'affaire acétate à la S.C.U.R.. La Compagnie du Rhodoïd est dissoute en 1923 et ses actifs intégrés dans ceux de la Société Chimique des Usines du Rhône.

En 1921, la fabrication de celluloïd est arrêtée à l'usine de Saint-Fons. Celle-ci est fermée. Le matériel semble avoir été transféré dans l'usine Petitcollin d'Etain.

Petitcollin fait des propositions de rachat aux porteurs importants, Fontgalland, Drevet, Saint-Gobain. Progressivement, il récupère ainsi une majorité d'actions. À Saint-Gobain, on fait ses comptes. L'affaire Société Lyonnaise de Celluloïd a rapporté à la Compagnie, depuis l'origine, un bénéfice de 1.831.012 francs, dont 1.630.645 francs pour les seules années 1915 à 1917 où la production de celluloïd a été pratiquement nulle ; mais, depuis 1918, en moyenne, les gains sont faibles (30.777 francs pour la période 1919-1922). Les résultats sur l'acide nitrique sont négatifs. Seul, le solde pour l'acide sulfurique est positif. Dans ces conditions l'intérêt économique de conserver une participation est mince. Le manque à gagner, si manque à gagner il y a, n'est peut-être pas considérable. Par ailleurs, "*l'affaire est totalement entre les mains de M. Petitcollin*" qui dispose "*d'une majorité écrasante tant dans la Société qu'au Conseil, dont presque tous les membres sont à sa dévotion*". "*Dans ces conditions la question se pose de savoir si la Compagnie doit conserver des intérêts dans une affaire où elle n'a plus d'influence, où elle n'est plus représentée et où elle ne peut faire prévaloir ses idées*". La réponse est non. Fin 1922, Saint-Gobain cède donc ses actions. Le contrat de fourniture des acides est annulé. Ne subsiste que les clauses concernant les questions immobilières, Saint-Gobain disposant d'un droit de rachat prioritaire pour le terrain de Saint-Fons qu'elle avait vendu à la Société Lyonnaise de Celluloïd. Ce droit sera exercé en 1925. Cette usine de Saint-Fons entre dans une nouvelle histoire¹.

Après l'exercice catastrophique de 1920, la Société renoue avec les bénéfiques. Tous les exercices suivants sont positifs (voir tableau). Il est envisagé en 1921, une fois l'usine de Saint-Fons fermée, d'augmenter l'importance du site d'Oyonnax ; un terrain est acheté ; l'extension de l'usine est prévue. Ce projet est abandonné. On s'en explique lors de l'assemblée générale du 24 juin 1924 : "*Une usine moderne nous aurait donné le premier rang en France, mais elle pouvait amener une surproduction désastreuse pour l'ensemble de notre industrie. Elle aggravait nos prix de revient d'un amortissement élevé des immobilisations alors que nos confrères ont pu amortir complètement leurs immeubles et matériels. Vos administrateurs ont préféré prendre des intérêts dans une société concurrente, l'Oyonnithie. Ils ont pu obtenir le contrôle et la direction. Cette société possède l'usine la plus puissante, en France, pour la fabrication du celluloïd et les produits qui en sortent sont réputés les meilleurs.*"

Entre temps, la raison sociale est changée. Lors de l'assemblée extraordinaire du 18 mars 1924, elle devient la Compagnie du Celluloïd (pour rappeler l'ancienne et prestigieuse Compagnie Française du Celluloïd ?). Le siège est transféré de Lyon à Paris, dans les locaux de la Société Petitcollin.

La Compagnie continue de faire des bénéfiques. Depuis 1922, elle s'est livrée à une politique constante de réduction du capital (700.000 F par an) : il passe de 3.500.000 F à 700.000 F en 1926.

L'objectif n'est pas explicité. Selon la *Revue Financière*, "cette tactique peut avoir sa raison d'être. Elle peut aussi avoir pour but de procurer des ressources importantes à certaines sociétés du groupe notamment à la Société Petitcollin". Au demeurant, en 1927, on considère que "la situation financière est saine et forte".

En 1928, la Compagnie du Celluloïd, l'Oyonnithe, les Etablissements Petitcollin fusionnent sous la houlette de Gustave Petitcollin, président et administrateur délégué, sous le nom de Compagnie du Celluloïd-Petitcollin-Oyonnithe. On annonce en même temps que la Compagnie s'engage dans une nouvelle fabrication : "Nous avons pris des dispositions très importantes d'accords avec une firme puissamment outillée pour la fabrication de nouvelles matières à base d'acétate de cellulose". Quels accords ? Quelle firme ? Nous l'ignorons. Il ne pourrait s'agir, *a priori*, que de la S.U.C.R.P.. Mais on ne trouve pas trace de tels accords dans les archives de cette société.

Sources documentaires

Archives du Crédit Lyonnais DEEF 38724 ;

Revue Financière 25 février 1927 ;

Archives de la Société Saint-Gobain, Société Générale pour la Fabrication de Matières Plastiques, Séances du Conseil Juin-Août 1907;

Archives de la Société Rhône-Poulenc (BH 0070 E8915 27) ;

Archives de l'Ain, série U.